

















	AGRICULTURES BIOLOGIQUES				 Pas bio !	
Dénomination	Production bio Règlement européen	Bio Cohérence	Nature & Progrès	Bio-dynamie	Agriculture raisonnée	Agriculture conventionnelle
Logos	 devient 				x	x
Intérêt pour l'environnement	◆◆◆	◆◆◆◆	◆◆◆◆	◆◆◆◆	◆	x
Date de création	2009	2010	1964	1928	1993	x
Commentaires	Réglementation officielle européenne	Plus exigeant que la bio européenne, reprise de l'ancienne réglementation française	Plus exigeant que BioCohérence et que la bio européenne	Plus exigeant que Nature & Progrès, BioCohérence et que la bio européenne	Référentiel beaucoup moins exigeant que la bio européenne. Techniques de l'agriculture conventionnelle avec réduction des doses chimiques de synthèse	Maillon du système agroalimentaire productiviste
Utilisation d'intrants de synthèse	Possible si aucun intrant naturel n'est disponible sur le marché	Possible si aucun intrant naturel n'est disponible sur le marché			Dosée (pas de dose maximale établie)	Oui
Durée de conversion	>2 ans culture annuelle >3 ans culture pérenne	>2 ans culture annuelle >3 ans culture pérenne	>2 ans culture annuelle >3 ans culture pérenne	3 ans	Aucune	x
Produits transformés	Au moins 95% bio*	100% bio dont 50% mini BioCohérence	100% bio	90% Demeter 10% bio	x	Additifs, colorants, conservateurs, antioxydants, édulcorants
Contrôle de la Garantie	Organismes certificateurs agréés, annuel	Organismes certificateurs agréés + Autodiagnostic sur la charte BioCohérence, annuel	Système Participatif de Garantie. Contrôle géré par les Comac, annuel	Organismes certificateurs agréés + Commission indépendante, annuel	Organismes certificateurs, tous les 5 ans	x
OGM	 mais 0.9% tolérés**				Suivant les pays. En France, OGM autorisés	Oui
Utilisation d'hormones pour les animaux					Oui	Oui
Traitements vétérinaires (antibiotiques, vaccins...)	Limités à 3 par an + antiparasitaires limités	2/3 selon les espèces (antiparasitaires compris)	2 (tous traitements compris)	Non	Oui	Oui
Condition de vie des animaux	Bonne	Très bonne	Très bonne	Très bonne	Très variable selon les fermes	Très variable selon les fermes
Hors sol	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui
Taille des élevages limitée	Non	Oui	Oui, fortement	Non	x	Non
Nourriture des animaux	Aliment bio à 95% 30% d'aliment en conversion Ensilage autorisé sans limitation	100% bio 40% d'aliment en conversion provenant de l'exploitation Ensilage d'herbe limité à 50%	100% bio 20% d'aliment en conversion provenant de l'exploitation Ensilage interdit	2/3 en Demeter 50% de fourrage en conversion provenant de l'exploitation Ensilage interdit	x	Farines animales, ensilage, vitamines de synthèse...
Lien au sol	50% pour les herbivores. Pas de contraintes pour les autres élevages	80% pour les herbivores 50% pour les autres élevages	50% pour tous les élevages, et 40% en aviculture	50% autoproduction ou en collaboration avec Demeter	Pas d'obligation	Pas d'obligation
Ferme totalement en Bio	Pas obligatoire	Pas obligatoire	Obligatoire (délai 5 ans)	Le domaine doit être entièrement en biodynamie	x	x

Quelques précisions ...

Intérêt pour l'environnement : protection et fertilisation des sols, préservation des ressources naturelles, conservation de la biodiversité, ...

Organismes certificateurs agréés : à ce jour, on en compte 9 pour le contrôle des produits biologiques en France. Exemples : Ecocert, Agrocet, CertiPaq, Qualité-France, CertiSud, etc. Ecocert est le plus ancien organisme certificateur (depuis 1991), ce qui explique sa notoriété.

Culture pérenne : culture dont la durée de vie peut s'étaler sur plusieurs années (exemple de la luzerne)

Culture annuelle : culture qu'il faut ressemer chaque année (exemple du blé)

Système Participatif de Garantie (SPG) : Les contrôles des cahiers des charges et de la charte sont réalisés de manière participative par les adhérents consommateurs et producteurs localement impliqués dans les COMAC (Commission Mixte d'Agrément et de Contrôle) ou autre commissions.

Lien au sol : il s'agit à la fois du lien étroit des animaux et des végétaux avec la terre locale (choix de races/variétés locales et rustiques, refus de l'agriculture hors-sol), et à la fois d'activer les complémentarités culture-élevage sur la ferme : produire la majeure partie de l'alimentation des animaux d'élevage sur la ferme, utiliser les effluents animaux pour nourrir le sol, etc.

Ensilage : méthode de conservation des fourrages par fermentation (notamment ensilage de maïs). Utilisé couplé à des apports protéiques (tourteau de soja par exemple) dans l'alimentation des élevages laitiers, il permet une augmentation de la production laitière. C'est une méthode directement issue de pratiques intensives en élevage laitier conventionnel : schéma maïs = engrais + pesticides + irrigation => pollution des sols, érosion, grandes consommations d'eau, etc... Effets néfastes : impact sur goût du lait, risques sanitaires pour les animaux, risques environnementaux, vecteur de spécialisation et de concentration des élevages au détriment de la production d'aliments.

Pour aller plus loin ...

-Production biologique Réglementation Officielle Européenne : <http://www.agencebio.org/>

-Bio Cohérence : <http://www.biocoherence.fr>

-Nature & Progrès: www.natureetprogres.org

-Demeter : <http://www.demeter.fr/>

-Agriculture raisonnée : <http://agriculture.gouv.fr/agriculture-raisonnee> ; <http://www.farre.org/> ; <https://sites.google.com/site/bioreseau/ab-nature-et-progres-agriculture-raisonnee>

Référentiel de l'agriculture raisonnée : <http://www.farre.org/fileadmin/medias/pdf/referentielAR2007.pdf>

-Ouvrage de Moutsie et Pascal PAVIE, 2008, *Manger bio, pourquoi comment ?*, Edisud. Disponible à la Maison Paysanne à Limoux (12 rue des Genêts, 04 68 20 94 75).

-IFOAM : Fédération Internationale des Mouvements d'Agriculture Biologique : <http://www.ifoam.org>

* Les 5% correspondent à des produits non bio car la « version » bio ne se trouve pas sur le marché. Il s'agit d'une liste très précise et limitée.

**La réglementation européenne interdit l'utilisation d'Organismes Génétiquement Modifiés (OGM), mais elle tient compte de la pollution occasionnelle en fixant un seuil de contamination OGM de 0.9 % : au-delà l'aliment n'est plus considéré comme bio et doit donc porter la mention OGM.